

Inscription Salon d'Hiver AEAF 2019

Ce document est à joindre obligatoirement à votre paiement, il valide votre inscription au Salon

Ce salon n'est accessible qu'aux membres de l'AEAF à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours (01 Septembre 2019 - 31 Aout 2020).

Le renouvellement d'adhésion peut se faire en joignant le document

"Cotisation_AEAF_2019-2020" rempli et accompagné d'un chèque de 40 €

Nom civil :
Prénom :
Nom d'artiste :
Adresse mail :
Numéro AEAF :

Souligner le nom devant figurer sur l'affichage

Choix des œuvres :					
Titre	Format (h x l)	technique	Prix demandé	Montant dû (50 ou 60 €)	
1					
2					
3					
4					
5					
Montant du chèque : .					€

Bien vérifier que le prix dû correspond au format des œuvres graphiques , voir le règlement

Règlement :

() Par chèque bancaire à l'ordre de l'Académie Européenne des Arts France

() Par virement : IBAN FR76 1751 5000 9208 0021 8970 118

Dans ce cas : références du compte qui effectue le versement

Si le versement est effectué par une autre personne :

Nom

Prénom

Date et signature précédée de la mention manuscrite « règlement lu et approuvé »

Ce document est à adresser avec le paiement au Trésorier AEAF :

Luc DELAGE - 8, Bd de la République 95210 Saint-Gratien - France

Dans le cas d'un virement confirmation par mail à : luc.delage@neuf.fr